



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021 - 18 H 30 -

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Mercredi 22 Septembre 2021, le Conseil Municipal de CAUDRY, régulièrement convoqué par courrier du 16 Septembre 2021, s'est réuni en séance sans public, au Foyer A. Schweitzer, sous la présidence de Monsieur Frédéric BRICOUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents (29): M. BRICOUT Frédéric, Maire; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme VERIN Véronique, Mme NAVEZ Patricia, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, M. COLLIN Denis, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (3):

M. DEVIENNE Marc: procuration à M. BRICOUT Frédéric

M. DECALION Ismaël: procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique M. BALEDENT Matthieu: procuration à Mme Agnès BERANGER

Membre absent excusé (1): Mme DISDIER Mélanie

Est désigné secrétaire de séance : M. BAUDOUX Aurélien

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK – MME DESREUMAUX

- 2. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS-CATESIS PACTE FINANCIER FISCAL 2022-2027
- → Validation de principe sur les actions présentées dans le pacte financier 2022-2027

3. EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

→ EXAMEN DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES - ANNEE 2021

| | | | CONSEIL MUNICIPAL 22/09/2021 | | |
|-------------------------|--|--|-------------------------------------|---|--|
| Nom de l'association | Avis de la commission compétente 01/09/2021 | Avis de la commission Finances 07/09/2021 | Décision du Conseil Municipal | Vote du Conseil Municipal | |
| Canicross | 200€ | 200 € | 200€ | Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés 2 Abstentions : M. BAJODEK — Mme DESREUMAUX | |
| Waza Aïkido | 150€ | 150 € | 150€ | Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés 2 Abstentions : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX | |

→ EXAMEN SUBVENTION HAUT NIVEAU AUX ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES -ANNEE 2021

| | | | | | CON | SEIL MUNICI | PAL 22/09/2021 |
|--------------------------|---|--------------------|---|--------------------|----------------------------------|--------------------|--|
| Nom de l'association | Avis de la commission compétente 01/09/2021 | | Avis de la commission Finances 07/09/2021 | | Décision du Conseil Municipal | | Vote du Conseil |
| Nom de l'association | Haut- Niveau N1 | Haut- Niveau N2 | Haut- Niveau N1 | Haut- Niveau N2 | Haut- Niveau N1 | Haut- Niveau N2 | Municipal |
| AL Caudry Volley Ball | 50 655 € | 22 100 € | 50 655€ | 22 100 € | 50 655 € | 22100€ | Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés 2 Abstentions : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX |
| Club Pongiste Caudrésien | 6 475 € | | 6 475 € | ÷ | 6 475 € | 3 | Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés 2 Abstentions : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX |
| Tir Sportif caudrésien | 5 000 € | 2 | 5 000 € | -1 | 5 000 € | | Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés 2 Abstentions : M. BAJODEK – Mme DESREUMAUX |

4. COMITE DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE SARAH VANHOOREBEKE, CANDIDATE N°6 A L'ELECTION DE MISS NORD PAS-DE-CALAIS – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

→ Attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 1 ABSTENTION : MME DESREUMAUX

5. AMICALE DES RETRAITÉS MUNICIPAUX - DEMANDE D'AVANCE SUR SUBVENTION 2022

- → Attribution d'une subvention de 10 000 €
- → Montant qui sera déduit de la subvention de fonctionnement 2022

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CAUDRY RÉTRO PASSION - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

→ Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. ASSOCIATION CAUDRY TEAM WARRIORS – LEUCÉMIE INFANTILE – LE CONTRAT D'UNE VIE – DEMANDE DE SUBVENTION DE DÉMARRAGE

→ Attribution d'une subvention de démarrage de 150 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION AL CAUDRY VOLLEY-BALL

→ Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour renégocier avec l'association AL CAUDRY VOLLEY-BALL en vue de signer une nouvelle convention d'objectif définissant les engagements réciproques de l'association et de la ville. La durée de la convention sera calquée sur la durée de la saison sportive 2021-2022 en raison du contexte particulier lié à la crise sanitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » DANS LA COMMUNE DE CAUDRY – AUTORISATION DE SIGNATURE

- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits Déjeuners » ;
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer tout document y afférent.

10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DURANT L'ANNÉE 2021 AVEC L'ASSOCIATION ADACI

→ Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer une convention, avec l'association ADACI, ayant pour objet un programme d'actions liées à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi de la commune de Caudry.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. ADHÉSION A LA FÉDÉRATION DES ÉLUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES (FedEpl)

→ Adhésion à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 2 CONTRE : M. BAJODEK – MME DESREUMAUX

12. PERSONNEL COMMUNAL - INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL

- → Actualisation de la délibération cadre relative au télétravail afin de mettre à jour le référentiel réglementaire. Le contenu reste inchangé.
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maîre pour statuer sur les demandes d'agents dans les conditions précisées dans la délibération
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer les actes correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

- → Création de 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- → Autorisation de la rémunération des agents aux conditions exposées en séance
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer les contrats à intervenir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTES

- → Création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2021 :
- un poste d'Assistant de Conservation du patrimoine
- trois postes d'Agent de maîtrise
- un poste d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 1ère classe à temps non complet à hauteur de 5 heures et 15 minutes hebdomadaires
- un poste d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 11 heures et 30 minutes hebdomadaires (non statutaire)

15. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SIDEC

→ Adoption des nouveaux statuts tels que présentés en séance, applicables au 1^{er} Janvier 2022 sous réserve de l'arrêté préfectoral actant ces changements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES AY 107, AY 106, AY 105, AY 104 ET AY 103 - RUE DE LIGNY

- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour céder les parcelles AY 107, AY 106, AY 105, AY 104 et AY 703 pour une contenance globale de 10.678 m² à la société PROTERAM au prix de 149.492,00 € HT
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
2 CONTRE : M. BAJODEK – MME DESREUMAUX
1 ABSTENTION : M. COLLLIN

17. CESSION DE L'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION PARCELLE CADASTRÉE AY 120 – 61 RUE DE LIGNY

- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour céder le bien immobilier situé 61 rue de Ligny, cadastré AY 120 à Monsieur BISIAUX et Madame JOSSE moyenannt le prix de 27 650,00 €
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES A 948, A 950, A 952

- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour acquérir les 3 parcelles cadastrées A 948, A 950 et A 952 moyennant l'euro symbolique chacune.
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AR N°1124 SITUÉ RUE D'ALENÇON

- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour acquérir l'immeuble cadastré section AR n°1124 au prix de 15 000,00 €.
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents à cette affaire.

20. ACTION « EMBELLISSEMENT ET SÉCURISATION DE LA RUE GAMBETTA » RÉGION HAUTS-DE-FRANCE - PROGRAMMATION 2021

- → Validation du projet présenté en séance pour l'embellissement et la sécurisation de la rue Gambetta pour lequel Monsieur le Maire sollicitera les crédits politique de la ville de la Région Hauts de France.
- → Prévision de l'inscription au budget 2022 des crédits relatifs à cette action.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. OPÉRATION DE PLANTATION ET RENATURATION

→ Approbation de la réalisation des travaux de plantations pour un montant de 34 543,50 € HT soit 41 452,20 € TTC pour lesquels Monsieur le Maire sollicitera une subvention au titre du dispositif « Plantation et renaturation » pour un montant de 15 822,00 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. A - TARIFS DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS COLLECTIFS CAUDRÉSIENS

→ Acceptation de la gratuité des billets relatifs au TCC pour tous les usagers les utilisant, et ce quel que soit leur âge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. B - ORGANISATION DES JOURNÉES D'ÉTUDES DU CONSEIL MUNICIPAL

- → Délégation de compétence, pour tout la durée du mandat, accordée à Monsieur le Maire, tout en respectant les dispositions de l'article L.2123-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - Les journées d'études, d'informations ou thématiques auront un lien direct avec l'intérêt de la Ville de Caudry;
 - Le coût prévisionnel par personne sera compris entre 200 € et 250 €, coût pris en charge intégralement par la Commune pour les élus municipaux, et, le cas échéant, pour les cadres administratifs et techniques dont la présence est nécessaire;
 - Le remboursement du coût prévisionnel précité, hors frais de transports, sera demandé à toute personne ne relevant pas des deux catégories de participants énoncées ci-dessus;
 - La délégation accordée à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal fera l'objet chaque année d'un compte-rendu à ce dernier en y précisant l'objet desdites journées, le nombre de participants et le coût par personne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 2 ABSTENTIONS : M. BAJODEK – MME DESREUMAUX

23. DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE PAR LA SOCIÉTÉ PROMOCIL / TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT 26 RUE D'ANVERS

→ Garantie accordée à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 58 244,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Causse des dépôts et consignations.

> ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 1 CONTRE : MME DESREUMAUX

24. CONCESSION D'AMÉNAGEMENT RELATIVE A LA RÉALISATION D'UN ÉCOQUARTIER SUR LE SITE « ANCIEN LECLERC » - COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCÉDANT 2020 (CRAC)

→ Approbation du CRAC 2020 pour l'opération reprise en objet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25. PERSONNEL COMMUNAL – RENOUVELLEMENT D'UN POSTE D'ADULTE RELAIS MÉDIATEUR COMMERCE DE CENTRE VILLE

- → Avis favorable au renouvellement de ce poste d'Adulte Relais pour trois ans
- → Autorisation accordée à Monsieur le Maire pour signer les actes correspondants
- → Autorisation accordée pour le recrutement de l'Adulte Relais

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFO 1: ARRÊTÉ PORTANT FIXATION DES TARIFS POUR LES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

→ Le prix d'un repas pris au sein du restaurant scolaire est de 3,50 euros.

INFO 2: CONTRATHEQUE POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2021 AU 31/08/2021

INFO 3: OPÉRATION « VITRINES DE NOËL » 2020

→ Validation des 3 dossiers par la commission commerce du 14 Septembre 2021 :

| Dénomination du magasin | Montant des dépenses éligibles engagées HT | Montant de la Subvention Municipale en € |
|--|---|--|
| TRYSTAN COIFFEUR CREATEUR 6 rue Mai Leclerc-CAUDRY | 573,04 | 286,52 |
| DECLIC INFO 221 rue de la République-CAUDRY | 600,00 | 300,00 |
| LA BOUQUETTERIE 52 rue Gambetta- CAUDRY | 540,50 | 270,25 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Frédéric BRICOUT

e Maire,